

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 10 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois le mercredi dix mai à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 26 avril 2023 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude FERET maire.

Présents(es) : Mmes Pascale MENAGER, Corinne ROPITAL, Mélanie AUTIN et Mrs Hubert HERVET-BINOIS, Guy ROPITAL, Joël JAUNEAU, Jean-Michel MARTIN, Noël THEUILLON et Claude FERET.

Absent excusé : Bruno LEROY

Secrétaire de séance : Hubert HERVET-BINOIS

Autre personne présente : Mme Annette POIGNARD (*secrétaire de mairie*)

*Monsieur le maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 30 mars 2023, les membres du conseil municipal présents approuvent ce compte rendu et la secrétaire de séance et le président signent le registre.*

### **N° 2023 - 5 - 1 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ET DU MATERIEL TOSHIBA pour une durée de 21 trimestres**

Le maire expose : L'actuel contrat du matériel TOSHIBA arrive à son terme prochainement et nous devrions prévoir le renouvellement du matériel et du contrat avec TOSHIBA CGO avant la fin de l'année 2023.

Une proposition pour une durée de 21 trimestres nous a été proposée pour 503<sup>€ HT</sup> par trimestre pour une multifonction TOSHIBA E-Studio 2520 AC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise le maire à signer le contrat.

### **N° 2023 - 5 - 2 – PROPOSITION POUR RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Le maire expose : Nous devons renouveler les membres de la Commission de contrôle des listes électorales, composée d'un Conseiller(e) municipal(e), d'un délégué(e) représentant le Préfet et d'un délégué(e) représentant le Tribunal judiciaire ainsi que des suppléants(es).

Les propositions sont les suivantes :

Conseiller municipal : Titulaire M. Jean-Michel MARTIN, suppléante Mme Corinne ROPITAL

Déléguée du Préfet : Titulaire M. LESAGE Benjamin, suppléante Mme JAUNEAU Annie

Délégué du Tribunal Judiciaire : Titulaire M. PRELLE Tony, suppléante Mme MAILLARD Sylvianne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

**N° 2023 - 5 - 3 – DEVIS RAVALEMENT DES FACADES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

**Le maire expose :** Suite à l'attribution de la subvention du Département d'Eure-et-Loir (FDI 2023), nous pouvons voter le devis pour le ravalement des façades de la Maison des Associations de Serez de la commune d'Orrouer.

**DEVIS N° DE00445** entreprise **STB 28190 ORROUER** pour la somme de 14 146€ HT soit 16 975,20 TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis qui sera inscrit en investissement du budget principal.**

**N° 2023 - 5 - 4 – DEVIS N°1340 LANDIER METALLERIE REMPLACEMENT DU MATERIEL VOLE DU 22 DECEMBRE 2022 AU CIMETIERE D'ORROUER**

**Le maire expose :** Suite au vol et vandalisme du 22 décembre 2022 au cimetière d'Orrouer, nous devons voter un devis qui nous a été proposé pour le remplacement et la réparation de plusieurs biens (portails, clôture et chaîne de monument aux morts...)

**DEVIS N° DE00445** entreprise **LANDIER METALLERIE 28190 FRUNCE** pour la somme de 3 750€ HT soit 4 500€ TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis qui sera inscrit en investissement du budget principal.**

*(Pour information l'assurance prendra en charge la somme de 4 320€)*

**N° 2023 - 5 - 5 – ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE 500€ POUR L'ACTUELLE SECRETAIRE DE MAIRIE**

**Le maire expose :** Suite à l'attribution de la médaille du travail (20ans) de l'actuelle adjointe administratif principal (secrétaire de mairie) je propose qu'une prime exceptionnelle de 500€ lui soit accordée pour 2023.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette prime exceptionnelle.**

**N° 2023 - 5 - 6 – DEVIS N°23D206 RECHAMPISSAGE DES INSCRIPTIONS DU MONUMENT AUX MORTS**

**Le maire expose :** Les inscriptions du monument aux morts sont effacées et nous devons les remettre en état par un réchappissage à la feuille d'or des 253 lettres, un devis nous a été proposé :

**DEVIS N° 23D206** entreprise **VAUX et FILS 5 route des Brosses 28250 SENONCHES** pour la somme de 1 100€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis qui sera inscrit au budget principal.**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**1\* CIMETIERE : Travaux de reprises de 10 tombes : les travaux vont commencer prochainement.**

**2\* DEFIBRILATEUR : l'installation d'un défibrillateur est terminée rue de la mairie à Serez.**

**3\* DEMANDE DE SUBVENTION FOOT : Le conseil municipal reste unanime pour refuser cette subvention.**

**Après un tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

**Le Secrétaire de séance**  
Hubert HERVET-BINOIS

**Le maire**  
Claude FERET